



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil économique et social trouvera dans le présent rapport un bilan des perspectives et des faits nouveaux concernant la coopération régionale, ainsi que des activités menées par les commissions régionales dans les domaines correspondants depuis la session de fond du Conseil de 2005, conformément aux directives données à l'annexe III de la résolution 1998/46, en date du 31 juillet 1998. Le Sommet mondial de 2005 a servi de point de référence principal pour l'établissement du rapport auquel les commissions ont été étroitement associés. Les commissions ont contribué à la préparation du Sommet et participé à la mise en œuvre des textes qui en sont issus dans le contexte des dispositions prises à l'échelle de l'ONU. La section I du rapport contient une étude de la dimension régionale des questions de portée mondiale et de la dimension mondiale des questions régionales, telles que décrites dans le rapport des secrétaires exécutifs soumis au Conseil en application de sa résolution 1817 (LV) et de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale. On y trouvera également des données actualisées sur le rôle et les apports des commissions en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les progrès réalisés dans l'instauration de liens effectifs entre les commissions régionales et avec leurs partenaires institutionnels, aux plans mondial, interrégional et régional, sont également traités dans cette section. Une étude

* E/2006/100.



analytique de la dimension régionale de l'instauration d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable est présentée dans la section II, conformément à la décision 2004/323, en date du 11 novembre 2004, dans laquelle le Conseil a décidé de tenir des consultations avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales afin de poursuivre le dialogue entamé lors du débat de haut niveau de sa session de fond.

Les résolutions et décisions adoptées par les commissions régionales pendant la période considérée, auxquelles le Conseil doit donner suite ou qui ont été portées à son attention, figureront dans un additif au présent rapport (E/2006/15/Add.1).

Les résumés des enquêtes économiques sur les cinq régions et des tendances économiques qui s'y font jour sont communiqués au Conseil pour examen. Les rapports annuels des commissions régionales sont transmis à titre de documents d'information car ils traitent des sujets dont il est question dans le présent rapport et son additif. Ils sont publiés en tant que suppléments des *Documents officiels du Conseil économique et social*.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rapport des secrétaires exécutifs et faits nouveaux concernant certains domaines de la coopération régionale et interrégionale	1–36	4
A. Rapport des secrétaires exécutifs	1–15	4
B. Réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire . . .	16–25	9
C. Activités opérationnelles de développement	26–31	13
D. Faits nouveaux dans certains domaines de la coopération interrégionale entre les commissions	32–36	14
II. La dimension régionale de la création d'un environnement propice au plein emploi productif, à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	37–84	15

I. Rapport des secrétaires exécutifs et faits nouveaux concernant certains domaines de la coopération régionale et interrégionale

A. Rapport des secrétaires exécutifs

1. Lors des réunions qu'ils ont tenues pendant la période à l'examen, les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont axé leurs travaux sur le Sommet mondial de 2005 et son Document final (Résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Tunis et les mesures prises par les commissions régionales pour intégrer une dimension régionale dans l'ensemble des activités menées par l'ONU dans les secteurs économique et social. De l'avis des secrétaires exécutifs, il ressort du Document final du Sommet qu'il faut accorder plus de place à la vocation analytique et normative des commissions ainsi qu'à la dimension régionale du développement, au moyen d'un enchaînement des activités, dans les efforts de développement menés au niveau national. Une coopération plus étroite est indispensable entre les équipes de pays des Nations Unies, menées par les représentants résidents, et les commissions régionales. Une évolution dans ce sens doit être complétée par la poursuite d'une démarche coordonnée aux niveaux régional et mondial entre les divers éléments du système des Nations Unies, visant à utiliser plus largement les capacités analytiques et normatives au niveau national aux fins de la formulation des politiques et des activités de renforcement des capacités. Les commissions régionales s'emploient également à faire en sorte que les questions de coopération et d'intégration transfrontières et régionales soient examinées non seulement aux niveaux régional et sous-régional mais aussi aux niveaux national et mondial.

2. Les commissions ont gardé à l'étude, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau des secrétariats, les mesures de suivi nécessaires à la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005 et les initiatives prises par la suite par l'Assemblée générale en ce qui concerne la révision des mandats, la réforme et le renforcement du rôle du Conseil économique et social, et la création de la Commission de consolidation de la paix.

1. Réformes et ajustements des programmes

3. Les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont mené à bonne fin le processus de réforme entrepris sur la base d'un rapport d'évaluation externe, en adoptant à la soixante et unième session de la Commission, tenue en février 2006, une résolution qui a été soumise au Conseil pour approbation et sera publiée dans le document E/2006/15/Add.1. La réforme a conduit à une rationalisation importante des structures générales de gouvernance de la CEE, à un renforcement de la responsabilisation et de la transparence pour garantir la cohérence et la rentabilité des activités de la Commission, à une refonte importante du programme de travail s'inspirant des priorités convenues par les États membres de la CEE et prises en compte dans des remaniements importants des programmes, et à l'intensification de la coordination et de la coopération de la CEE avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations exerçant des activités dans

la région, afin de tirer le meilleur parti des synergies, d'éviter les chevauchements d'activités et, ce faisant, d'assurer une complémentarité efficace des travaux.

4. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mis en route une évaluation externe et doit procéder en 2007 à un important réexamen de ses structures. Elle a pris des mesures pour débattre de problèmes régionaux avec d'autres groupements de coopération et d'intégration régionales [Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), Forum du Pacifique Sud et Organisation de coopération économique (OCE)], lors des réunions annuelles au niveau des chefs de secrétariat accueillies à tour de rôle par ces organisations et la CESAP. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) procède actuellement à d'intenses consultations avec ses États membres, ainsi qu'avec le secrétariat de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pour trouver une nouvelle orientation et recentrer ses priorités. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a également examiné le *Document final du Sommet mondial de 2005* et la façon dont elle mettra en œuvre ses dispositions afin de rendre des services plus efficaces à ses États membres et de promouvoir plus de complémentarité et de cohérence au niveau régional. Les secrétaires exécutifs ont informé le Secrétaire général qu'à l'occasion de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, les commissions avaient considérablement rationalisé la structure de leurs programmes et entrepris un examen approfondi des mandats qui s'était traduit pour chaque commission par la suppression d'un grand nombre de produits associés à des mandats non prioritaires ou dépassés.

2. Révision des mandats dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

5. Conformément au *Document final du Sommet mondial de 2005*, les secrétaires exécutifs ont animé les efforts déployés en concertation par les commissions régionales, en consultation avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (DAES) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, pour réexaminer tous les mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires qui remontaient à plus de cinq ans.

6. Cet examen des mandats entrepris à la suite du Sommet a abouti à une plus grande rationalisation, visant à instaurer plus de cohérence entre les entités principales du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, y compris le Département des affaires économiques et sociales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et les commissions régionales. Les Secrétaires exécutifs ont relevé que les liens devaient être renforcés au niveau régional et mondial dans des domaines tels que le tourisme, le commerce et les investissements, les technologies de l'information et des communications, ainsi qu'en ce qui concerne les questions de population et les questions liées aux migrations.

7. Conformément à l'actuel mécanisme de coordination interinstitutions, dont la mise en place avait été demandée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1998/46, les commissions régionales peuvent renforcer leur coopération

au niveau régional en utilisant les objectifs du Millénaire pour le développement comme points de départ et en associant d'autres organisations régionales compétentes à ce processus. Les résultats ainsi obtenus peuvent être pris en compte dans le volet « perspective régionale » de l'examen annuel mené à l'échelon ministériel par le Conseil. Les commissions régionales et les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), peuvent mieux harmoniser leurs activités par l'intermédiaire du Groupe, et de ses observateurs, au niveau régional, en suivant l'heureux modèle établi par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et les bureaux pour l'Amérique latine des membres du Comité exécutif du GNUD. Les secrétaires exécutifs ont reconnu en particulier qu'il était nécessaire de renforcer d'urgence la coopération mutuelle avec les bureaux régionaux du PNUD, notamment les bureaux établis à l'échelon régional et sous-régional, dans le but d'améliorer la cohérence et la complémentarité des services fournis. Les secrétaires exécutifs ont par conséquent engagé des discussions avec l'Administrateur du PNUD et retenu sa proposition de recenser conjointement les données d'expérience dans les commissions régionales.

8. Les secrétaires exécutifs ont accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général tendant à renforcer la cohérence des activités menées à l'échelle du système afin de fournir de façon plus rationnelle et économique des services aux pays en développement dont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays en transition. La cohérence à l'échelle du système est d'autant plus nécessaire au niveau régional que plusieurs organisations partenaires ont entrepris ces dernières années de décentraliser leurs activités pour renforcer leur présence régionale à l'appui des processus de développement des pays.

9. Les secrétaires exécutifs estiment que l'un des atouts majeurs des commissions régionales, outre qu'elles servent d'instances neutres et universelles, tient au fait qu'elles disposent du potentiel analytique qui leur permet de fournir aux États membres d'autres vues et orientations possibles concernant les problèmes de développement au niveau régional, sous-régional et interrégional. En ce sens, elles comblent des lacunes importantes dans l'analyse et les services, laissées par les autres organismes des Nations Unies et organes régionaux, en permettant notamment de comparer les statistiques aux niveaux national et régional, d'établir des liens entre les politiques macroéconomiques et la cohésion sociale, et d'harmoniser les politiques commerciales des dispositifs d'intégration mondiale et régionale. En coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales compétentes, les commissions régionales aident à renforcer les capacités dont les pays en développement ont besoin pour faire face aux complexités des processus de développement qui ont une incidence sur leur propre développement. Elles mettent également à profit la capacité de rassemblement que leurs donne leur rôle d'antennes régionales de l'ONU pour élargir la collaboration avec les autres organisations régionales et sous-régionales, y compris les banques de développement.

10. Les secrétaires exécutifs restent attachés au processus de réforme de l'ONU. Ils ont noté que les résolutions de suivi adoptées par l'Assemblée générale avaient une influence directe sur les travaux des commissions. À cet égard, ils ont souligné la nécessité d'une coordination plus efficace entre les entités du Comité exécutif

pour les affaires économiques et sociales, en particulier avec le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED. Ils ont également pris note des liens existant entre le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Ils tenaient particulièrement à ce que les perspectives régionales soient dûment prises en compte dans les mécanismes récemment créés pour les examens annuels au niveau ministériel et la tenue du Forum pour la coopération en matière de développement. Les secrétaires exécutifs ont rappelé le rôle dynamique assumé par les diverses régions en tant que moteurs de croissance de l'économie mondiale et en tant que source grandissante d'échanges, d'investissements et de technologies intrarégionaux. Le dynamisme des régions contribue de façon importante au renforcement de la coopération Sud-Sud, domaine qui intéresse particulièrement les commissions régionales, notamment s'agissant des mécanismes de coopération triangulaire.

11. Les secrétaires exécutifs se sont félicités des contributions des commissions régionales au Sommet mondial sur la société de l'information, y compris l'organisation des réunions régionales préparatoires et autres manifestations auxquelles divers gouvernements et parties intéressées ont participé. Ils ont constaté avec satisfaction que la dimension régionale et le rôle des commissions régionales avaient été pris en compte dans l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Ayant noté que toutes les commissions, conscientes de l'importance décisive des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement, avaient créé les structures d'appui nécessaires aux programmes, au niveau intergouvernemental, et des services d'appui fonctionnel afin de promouvoir ces technologies, les secrétaires exécutifs se sont engagés à assurer le suivi nécessaire. Outre les domaines clairement définis lors du Sommet, ils ont noté que lors des débats sur les activités de suivi au niveau régional, l'accent avait été mis sur le renforcement des capacités, le pouvoir des commissions régionales d'organiser des réunions et conférences, l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales, la mesure des phénomènes de la société de l'information, ainsi que l'évaluation et le suivi des résultats obtenus. S'agissant du processus de suivi, les secrétaires exécutifs sont également convenus de promouvoir la coopération interrégionale et l'échange de données d'expérience entre les commissions, notamment en lançant des projets au titre du Compte de l'ONU pour le développement. À ce sujet, ils ont décidé de coopérer avec le Fonds de solidarité numérique, approuvé par les participants au Sommet en tant qu'engagement volontaire des parties prenantes. Certaines commissions ont depuis lors établi un dispositif de coopération avec le Fonds en échangeant des mémorandums d'accord. Les secrétaires exécutifs ont noté qu'afin d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement convenus internationalement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, les commissions favorisaient l'utilisation des TIC, y compris la technologie de télédétection, en insistant particulièrement sur les besoins des groupes désavantagés et vulnérables.

12. Les secrétaires exécutifs ont eu un échange de vues sur le problème du chômage dans leurs régions respectives, en tenant compte des analyses récemment effectuées par les commissions régionales. Ils ont organisé deux séminaires interrégionaux sur la situation macroéconomique et les défis en matière de développement et sur le développement des infrastructures dans les régions, en marge de leur réunion organisée par la CESAP à Bangkok les 20 et 21 avril 2006. Ils ont insisté sur le rôle joué par la coopération régionale pour ce qui est de renforcer

le développement des infrastructures dans leurs régions. Se fondant sur les analyses effectuées par leur commission respective sur les divers besoins d'infrastructures et les disparités de financement, les secrétaires exécutifs ont procédé à un échange de vues sur les différentes sources de financement disponibles dans leurs régions pour répondre à ces besoins, y compris les partenariats entre les secteurs public et privé. Ils ont conclu qu'il fallait rechercher des moyens nouveaux de mobiliser des ressources pour financer le développement des infrastructures.

13. Ayant noté qu'il était de plus en plus nécessaire d'adopter une démarche concertée sur toute une série de questions et de renforcer l'efficacité des programmes des commissions et leur coopération mutuelle, les secrétaires exécutifs ont décidé d'officialiser les réunions des responsables de la planification des programmes des commissions régionales, en en faisant un mécanisme subsidiaire de leurs propres réunions qui leur ferait rapport par l'intermédiaire du Bureau des commissions régionales à New York. Ce mécanisme aurait le mandat et les objectifs suivants : appuyer le renforcement de la coopération interrégionale et de la coopération entre les commissions régionales; assurer une plus grande cohérence dans la planification des programmes et la budgétisation axée sur les résultats; favoriser les échanges d'informations, de connaissances et de pratiques optimales dans les domaines de la planification des programmes, de la budgétisation, du contrôle et de l'évaluation; resserrer la coordination des activités opérationnelles au niveau régional; et renforcer les liens entre les niveaux mondial et national.

14. En marge de la réunion tenue à Bangkok en avril 2006, les secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP se sont entretenus des progrès réalisés au titre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC), lancé à l'initiative du Secrétaire général en 1998 par les deux commissions pour répondre aux besoins spécifiques d'assistance technique des pays en transition d'Asie centrale. Destiné à l'origine uniquement au Kazakhstan, au Kirghizistan, à l'Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, le Programme a été étendu à l'Azerbaïdjan et, tout récemment à l'Afghanistan. Son objectif est de promouvoir la coopération régionale entre les pays participants ainsi que leur intégration dans les économies d'Asie et d'Europe.

15. L'année passée a été marquée par la réalisation d'importants progrès dans la revitalisation du PSEPAC, tant au niveau institutionnel qu'à celui de la programmation. Le Programme prévoit désormais des activités de coopération dans les domaines du commerce, du renforcement des capacités statistiques, des TIC au service du développement, des sexes, de l'économie des transports et de l'utilisation rationnelle des sources d'énergie et des ressources en eau. Le Conseil d'administration récemment créé en tant qu'organe chargé de définir les orientations générales et de superviser la mise en œuvre du plan de travail du PSEPAC est composé des coordonnateurs nationaux des pays participants. Il se réunira en session inaugurale à Bako en juin 2006. Le Forum économique du PSEPAC tiendra à cette occasion sa toute première réunion et se penchera sur le thème de l'énergie et de ses dividendes. Le Forum donnera lieu à un dialogue multipartite sur les questions d'actualité d'importance vitale pour la région.

B. Réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

16. À la suite du Sommet mondial de 2005, toutes les commissions ont publié des études régionales sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en coopération avec les partenaires compétents du système des Nations Unies et les organisations régionales. La CEE a publié en février 2006 sa première étude régionale sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, intitulée « The Millenium Development Goals: the Way ahead – A Pan-European Perspective », juste avant de tenir sa soixante et unième session. La CESAP, en coopération avec le PNUD et la Banque de développement asiatique, établit actuellement un troisième rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'Asie et le Pacifique, qui sera publié en 2007. La CESAP a également entrepris une étude importante sur le développement des infrastructures, qui a été le thème des débats de sa soixante-deuxième session, tenue à Jakarta en avril 2006. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont établi un rapport conjoint intitulé « Investing better in order to invest more. Finance and management of education in Latin America and the Caribbean » consacré aux problèmes que les pays de la région doivent encore résoudre. En collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres organismes, la CEPALC a coordonné l'élaboration d'une série d'études sur les questions de sexes et les objectifs du Millénaire pour le développement. À ce jour, 12 études ont été élaborées, dont 8 ont été publiées. Un projet régional est en cours d'élaboration sur les questions d'appartenance sexuelle et d'appartenance ethnique en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'une étude interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes, qui servira de contribution au rapport du Secrétaire général. La trente-neuvième Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, accueillie par le Burkina Faso en mai 2006, s'est penchée sur les problèmes de l'emploi et de la pauvreté en Afrique, thème sur lequel une étude importante a été effectuée. De même, outre le rapport interinstitutions sur la mise en œuvre régionale des objectifs du Millénaire pour le développement publié il y a quelques mois, la CESAOC a consacré sa session à deux questions importantes : le chômage chez les jeunes et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie occidentale. En fait, depuis le Sommet mondial de 2005, les commissions ont axé leurs travaux sur les efforts engagés par leurs États membres pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs définis lors des conférences et sommets des Nations Unies tenus au niveau international. Il en a été tenu compte dans les cadres stratégiques définis pour 2006-2007 et 2008-2009.

17. Les analyses effectuées par les commissions ont mis en évidence le fait que les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, étaient inégaux dans l'ensemble, d'une région à l'autre, au sein des régions et même à l'intérieur des pays. Elles ont permis d'affirmer également qu'en l'absence de mesures concrètes pour accélérer les progrès, particulièrement en Afrique subsaharienne, la réalisation de ces objectifs risquait d'être compromise dans plusieurs régions. Si l'on relève de nombreux cas de personnes affranchies de la pauvreté, on s'aperçoit aussi que

certains pays ont réussi à tirer parti d'une croissance économique relativement rapide pour s'attaquer efficacement à la pauvreté et mettre en œuvre les autres objectifs de développement. Le Viet Nam offre l'exemple intéressant d'un pays qui a ramené le taux de pauvreté de 51 % en 1990 à 14 % en 2002. Les cas de pauvreté dans les pays en transition de la CEE, ainsi que les pays d'Asie centrale, après avoir considérablement augmenté dans les années 90, ont commencé à diminuer à partir de 2001. En Asie occidentale, la situation en ce qui concerne la pauvreté dans les pays en proie à des conflits s'est considérablement détériorée. La Palestine a enregistré une augmentation considérable de la pauvreté après 2000. En Iraq, bien qu'aucune donnée fiable ne soit disponible pour ces dernières années, il ne fait aucun doute que la situation s'est détériorée du fait du conflit en cours. Bien que la pauvreté soit habituellement considérée comme un phénomène rural, on observe que la pauvreté urbaine tend de plus en plus à augmenter dans toutes les régions, ce qui pose de nouveaux défis pour le développement. Parmi les régions en développement, ce n'est que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes que la faim a enregistré assez de recul pour que l'objectif de développement qui lui est lié soit atteint, grâce aux efforts soutenus déployés à cet effet. Toutefois, même dans ce cas, le phénomène de malnutrition grandit dans un petit nombre de pays, montrant qu'il est nécessaire de rester vigilant. Le taux de pauvreté le plus élevé est enregistré en Afrique subsaharienne où la pandémie d'infection au VIH/sida réduit également l'espérance de vie, entraîne une baisse du revenu des ménages, draine les budgets et les systèmes nationaux de santé et pousse de plus en plus les ménages vers la pauvreté. Dans cette région, le nombre d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale et de personnes sous-alimentées et le taux de mortalité maternelle ont considérablement augmenté ces 10 dernières années. Les cinq régions sont près de réaliser la scolarisation primaire universelle, encore qu'il faudra redoubler d'efforts pour atteindre ce but en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans les pays insulaires du Pacifique où le taux de scolarisation demeure préoccupant. Dans la plupart des régions en développement, les disparités entre les sexes se font jour lorsque les filles entrent dans le cycle secondaire. L'inégalité économique qui s'accroît au sein des pays et d'un pays à l'autre dans la plupart des régions, l'Amérique latine étant la région du monde où l'inégalité économique est la plus grande, devient également un problème fort préoccupant.

1. Développement durable

18. Les commissions régionales facilitent l'intégration des trois piliers du développement durable en appliquant des démarches intersectorielles pour résoudre les problèmes environnementaux et assurer le suivi régional du Sommet mondial sur le développement durable. Entre autres forums régionaux, des conférences ministérielles et des réunions sur la mise en œuvre régionale des objectifs du développement durable sont organisées pour assister la Commission du développement durable dans ses travaux. Dans le cadre des préparatifs de la quatorzième session de cette dernière, chaque commission a organisé des réunions sur la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable, en coopération avec d'autres partenaires institutionnels compétents, pour évaluer les progrès accomplis dans les domaines de l'énergie, de l'atmosphère, des changements climatiques et du développement industriel. Les États membres, les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, la société civile et le secteur privé ont contribué à cet examen.

19. Les participants aux réunions sur la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable ont également examiné les liens entre ces domaines, les questions intersectorielles correspondantes et le rôle des commissions dans le contexte de l'application régionale du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les pays y sont convenus qu'il fallait accorder plus d'attention au développement, à l'application et au transfert de technologie moins polluantes et à la conquête de sources d'énergie de substitution.

20. Les participants aux réunions sur la mise en œuvre régionale des objectifs de développement durable ont réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir de développement durable sans élimination de la pauvreté et renouvelé l'engagement pris par les pays de respecter le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment en accordant une attention particulière aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés. Ils ont affirmé que la réalisation des objectifs pour le développement dépendait en grande partie d'un environnement international propice, tenant compte des priorités de développement des pays en développement et des pays en transition, qui permette de faire face aux problèmes liés au financement pour le développement, à la mondialisation et à l'accès aux marchés dans les secteurs d'exportation intéressant les pays susvisés. Les participants aux réunions ont également fait valoir que, pour réussir à atteindre les objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté, il fallait mettre en place de bons systèmes de gouvernance à l'intérieur des pays et au niveau international, et garantir la transparence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux.

21. Par ailleurs, les commissions régionales ont poursuivi leurs activités de promotion des normes et conventions relatives à l'environnement et fournissent une assistance technique au moyen d'activités consultatives régionales, d'ateliers de renforcement des capacités et de projets visant à aider les pays de leurs régions. Par exemple, les études de performance environnementales réalisées par la CEE aident les pays en transition à mieux gérer l'environnement, car elles contiennent des recommandations pratiques visant à améliorer l'application des politiques et la performance environnementale tout en contribuant au développement durable. L'objet de ces études est d'évaluer les efforts déployés par un pays pour lutter contre la pollution et gérer ses ressources naturelles, en intégrant les politiques environnementales et les politiques socioéconomiques, et de renforcer la coopération avec la communauté internationale. La deuxième série d'études est en cours de réalisation.

2. Questions de sexospécificités

22. S'agissant du suivi et de la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Beijing, les commissions ont continué d'insister sur les incidences de la mondialisation sur les femmes, de la violence sexiste et des inégalités institutionnelles généralisées faisant obstacle à la participation égale des femmes et sur l'intégration des démarches soucieuses de l'égalité des sexes à tous les niveaux. Elles supervisent et facilitent la formulation de politiques et mènent des activités de sensibilisation dans leurs régions respectives. Dans le domaine de l'autonomisation des femmes, elles favorisent la mise en place de réseaux, la création d'entreprise par les femmes et l'amélioration de l'accès aux TIC.

23. Au début de 2006, la CEE a mis en place une base de données sexospécifiques et fourni un appui aux pays en transition dans le domaine des statistiques sexospécifiques. Le Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement a mis au point l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique qui permet d'établir des profils de l'égalité des sexes. Le Consensus de Mexico, adopté à la neuvième Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, a servi de base aux activités de la CEPALC et des gouvernements de la région. Le Centre pour la femme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué de se pencher sur trois aspects importants de l'autonomisation des femmes : le domaine économique (recul de la pauvreté), le domaine social (rôle dévolu à la femme et égalité des rôles au sein de la famille) et le domaine politique (participation à la prise de décisions et à la vie politique). Les activités du Centre ont porté essentiellement sur la fourniture d'un appui technique aux États membres concernant la formulation de mesures orientées vers l'action et de législations tenant compte des sexospécificités, l'établissement des profils de pays et l'élaboration de politiques et de stratégies. La CESAO a organisé la réunion régionale arabe de suivi de l'Année internationale de la famille. La CESAP favorise l'autonomisation des femmes et s'occupe de leur promotion en les aidant à surmonter les obstacles à l'égalité des sexes en atténuant la pauvreté. La CEA et la CESAP mettent l'accent sur la question du VIH/sida chez les femmes et sur la traite des femmes et des filles. En 2005, la CEA et la CESAP ont créé un groupe de travail sur les questions de sexospécificités et l'économie dans le cadre du PSEPAC.

3. Population et migrations

24. En plus de leurs activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, les commissions régionales ont facilité la concertation entre leurs États membres sur des sujets d'intérêt prioritaires liés à la population. La CEE s'est particulièrement penchée sur les divers aspects des changements démographiques en Europe et en Amérique du Nord et a mis au point un réseau de centres de coordination nationaux concernant la question du vieillissement. Le secrétariat de la CEE compte utiliser les données recueillies ou échangées grâce au réseau pour établir un aperçu régional du suivi du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. La CEPALC a fait une place importante à l'évaluation des résultats du recensement de population de 2005 et se prépare pour le recensement de 2010. La CEA a donné une importance particulière à l'analyse des politiques et aux activités de sensibilisation. Elle a appuyé les travaux de la Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique organisée sous son égide, en fournissant des données et des analyses démographiques. La CESAO a adopté une stratégie diversifiée pour s'investir davantage dans les activités des centres démographiques régionaux, des conseils nationaux de la population et des ministères compétents.

25. Les commissions régionales se sont particulièrement intéressées à l'aspect multidimensionnel des migrations internationales et aux moyens d'aider les pays dans l'analyse des politiques. La CESAO consacrera son troisième rapport sur la population et le développement aux questions du chômage chez les jeunes et des migrations internationales dans le monde arabe. À sa session de 2006, la CESAP a mis en lumière les incidences des migrations transfrontières sur les pays d'origine et les pays de destination, les problèmes spécifiques des migrantes et les politiques et

les lois en matière de migration des pays d'origine et de destination. À sa session de mars 2006, la CEPALC a examiné les problèmes et les perspectives de développement résultant des migrations sous l'angle des droits de l'homme des migrants et de leur famille. La CEA élabore une publication sur les migrations internationales et le développement et plus précisément sur leurs répercussions en Afrique.

C. Activités opérationnelles de développement

26. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 59/250 concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les commissions ont poursuivi leurs efforts pour renforcer et institutionnaliser un certain nombre des mesures et mécanismes qui leur permettent de s'investir dans les activités à l'échelon national. Au niveau mondial, elles ont œuvré activement, dans le cadre du Groupe de travail sur les organismes non résidents et le Groupe des programmes du GNUM, à l'adoption de telles mesures et à l'élaboration d'un plan de travail pour leur application. Les commissions ont également contribué activement au plan d'action adopté par le GNUM pour donner suite au Sommet mondial de 2005 pendant la période de 2006-2008; en insistant sur la collaboration au niveau régional pour appuyer les activités de développement à l'échelon national. Certains des mécanismes utilisés par les commissions régionales pour participer aux activités à l'échelon national et collaborer activement avec les bureaux et équipes nationaux sont présentés ci-dessous.

1. Participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies relatives aux bilans communs de pays (BCP) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et autres travaux analytiques

27. S'il est vrai que leurs activités à l'échelon national portent essentiellement sur les questions transfrontières et régionales, les commissions régionales, à la demande des équipes de pays et des gouvernements nationaux, fournissent un appui aux processus BCP/PNUAD et aux activités liées aux stratégies de réduction de la pauvreté. Les cadres conceptuels des questions économiques, sociales et des questions de développement durable, les études comparatives pour la prise de décisions concernant les politiques et l'application et l'évaluation de ces dernières, les conseils techniques sur les questions multisectorielles et les questions de développement nécessitant une démarche régionale ou sous-régionale, y compris les pratiques optimales, les données nationales sur les indicateurs économiques et sociaux (y compris les données désagrégées provenant des recensements) et sur les indicateurs environnementaux figurent parmi les domaines dans lesquels les commissions contribuent le plus communément aux processus BCP/PNUAD.

2. Assistance technique, y compris les activités consultatives régionales

28. Les commissions fournissent une assistance technique aux États membres sous forme de conseils pratiques, d'activités de sensibilisation et de séminaires de formation au niveau national pour mettre en place dans les domaines principaux du développement des capacités correspondant aux priorités nationales prises en compte dans les stratégies nationales de développement, telles que les stratégies

pour la réduction de la pauvreté, les engagements pris au niveau international tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, et les normes, les règles et les instruments juridiques adoptés au niveau international.

3. Réunions de coordination régionales et autres initiatives régionales interinstitutions

29. Les réunions de coordination et les forums permettant l'échange des connaissances au niveau régional sont d'importants mécanismes grâce auxquels les commissions régionales peuvent utiliser leurs capacités et leurs connaissances au niveau régional. La CESAP, la CEPALC et la CESA0 ont recours aux réunions de consultation régionales pour favoriser la coordination des activités et des priorités des organismes régionaux des Nations Unies, ce qui devrait aider les équipes de pays à mieux corréliser les différentes activités de développement au niveau national.

30. Un mécanisme qui s'est révélé efficace pour faciliter l'échange systématique des connaissances sur la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique et, ce faisant, tirer un plus grand parti des travaux de l'ONU, est le Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté créé en 2001 par la CEA, et son projet de partage des connaissances. Se fondant sur les travaux du Groupe de réflexion, la CEA a conçu un projet, visant à renforcer le lien entre les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, les sites Web des commissions régionales contiennent des informations, ainsi que des liens pour y accéder, sur les activités entreprises au niveau régional par les organismes des Nations Unies dans des domaines particuliers, y compris en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté.

31. Les initiatives régionales interinstitutions menées en collaboration par plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organisations ont également permis aux commissions régionales de contribuer aux activités de développement dans les pays. Les rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement publiés par les commissions en collaboration avec les institutions spécialisées méritent d'être signalés à cet égard. Un autre exemple est le processus récemment lancé par la CEE, avec la participation de la CESAP, du PNUD, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Economics Education and Research Consortium, qui a abouti à un accord visant à établir un partenariat (partnership for economics education and research support) pour intégrer les réseaux et les activités d'appui à la recherche économiques en Asie centrale, et renforcer les liens entre les responsables des politiques et les chercheurs.

D. Faits nouveaux dans certains domaines de la coopération interrégionale entre les commissions

32. Les commissions régionales ont continué de coopérer entre elles et avec d'autres partenaires de développement, en mettant notamment en œuvre des projets du Compte de l'ONU pour le développement, qui se sont avérés un excellent moyen de promotion de la coopération interrégionale.

33. Toutes les commissions régionales participent à un nouveau projet du Compte de l'ONU pour le développement, qui concerne l'élargissement des réseaux de connaissances en faveur des communautés désavantagées grâce à des points d'accès aux TIC. Ce projet vise à atteindre les cibles fixées dans le Plan d'action adopté lors

de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a pour objet de faciliter l'accès des communautés pauvres et défavorisées, des femmes en particulier, aux services d'informations commerciales et agricoles et aux connaissances régionales grâce à un réseau de points d'accès aux TIC. Dans leurs pays hôtes respectifs, les commissions s'emploient, en étroite collaboration avec des opérateurs privés d'Internet et de réseaux, à déterminer la viabilité, les coûts et les modes opératoires – publics, privés ou mixtes – les mieux adaptés aux réseaux utilisant les TIC pour les communautés rurales.

34. Pour aider les pays en développement à être mieux à même de réagir globalement aux questions complexes et pluridimensionnelles touchant le commerce et l'environnement et participer effectivement aux négociations internationales, les commissions régionales mènent de concert, et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un projet de renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement. On a récemment mis la dernière main à la phase de planification et aux préparatifs de ce projet qui sera très bientôt mis en œuvre.

35. Dans le cadre de leur appui opérationnel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les commissions participent également à un projet visant à renforcer l'insertion sociale, l'égalité des sexes et la promotion de la santé lors de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce projet, qui doit être lancé en 2006 pour une période de trois ans, aura pour but d'accroître la capacité des hauts fonctionnaires des cinq régions de favoriser l'insertion sociale des groupes vulnérables et la mise en œuvre des volets concernant l'égalité des sexes et la santé des plans nationaux de développement.

36. Enfin, les commissions œuvrent conjointement, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), UNIFEM, le Département des affaires économiques et sociales et des organisations non gouvernementales, à un projet visant à mesurer le secteur non structuré et les emplois informels, en vue d'améliorer les données sur ces secteurs pour promouvoir des politiques sociales fondées sur des faits concrets aux niveaux national et interrégional. Cette activité est d'autant plus importante que le secteur non structuré représente une composante fondamentale de la structure économique de nombreux pays en développement et pays en transition, comme le montre la section II du rapport.

II. La dimension régionale de la création d'un environnement propice au plein emploi productif, à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable

A. Introduction

37. En mettant l'accent sur un emploi productif et décent, le Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaît clairement le rôle que joue un tel emploi dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La présente section – qui porte sur les perspectives régionales dans cinq domaines – tire parti de

travaux d'analyse sur certaines problématiques liées à l'emploi récemment effectués par les cinq commissions régionales¹.

B. Croissance inclusive, emploi et réduction de la pauvreté

38. Une croissance économique inclusive, c'est-à-dire une croissance qui bénéficie à tous, repose principalement sur la création d'emplois et les revenus qui en sont tirés ou l'accès aux moyens de production. Dans la plupart des régions, les premières années de la présente décennie n'ont pas été favorables à cet égard.

39. En Afrique, bon nombre des emplois, nouveaux ou non, n'ont pas permis, malgré leur qualité et les salaires correspondants, de faire reculer la pauvreté. En témoignent notamment le nombre croissant de travailleurs pauvres qui représentent près de 45 % du nombre total des personnes ayant un emploi en Afrique subsaharienne, la multiplication des emplois à temps partiel dans le secteur formel, la croissance de l'emploi dans le secteur non structuré et le chômage élevé dans les zones urbaines et rurales, où le sous-emploi pose aussi un grave problème. Au cours de la période 1994-2000, l'emploi informel a représenté 72 % et 48 % des emplois non agricoles en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, respectivement. L'incapacité à dynamiser l'économie rurale accélère le phénomène migratoire vers les centres urbains africains, aggravant d'autant l'intensité et la propagation de la pauvreté urbaine, lorsque les villes sont dépourvues des infrastructures et des moyens nécessaires à la prestation de services nécessaires pour faire face aux afflux massifs de population.

40. Plusieurs facteurs expliquent pourquoi la majeure partie de la population est exclue de l'emploi formel : croissance lente du secteur formel, potentiel limité du marché et barrières institutionnelles. En Afrique, la plupart des travailleurs continuent d'être employés dans le secteur agricole, caractérisé par un sous-emploi saisonnier. Dans les zones rurales, nombreux sont ceux qui travaillent moins d'heures qu'ils ne le souhaiteraient, et sont moins bien rémunérés que dans le secteur manufacturier et les services, utilisent moins leurs compétences et sont généralement moins productifs.

41. La région de l'Asie et du Pacifique, en dépit des importants progrès accomplis au fil des ans en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté, connaît toujours des disparités avec environ encore 680 millions de pauvres. Cela traduit l'absence de possibilités d'emploi productif et décent. En fait, bon nombre de travailleurs de la région ont des salaires de misère. En 2003, la proportion de travailleurs pauvres – ceux dont le salaire est inférieur à 2 dollars par jour (défini en

¹ Voir, par exemple : *Economic Report on Africa 2005: Meeting the Challenges of Unemployment and Poverty in Africa* (Rapport économique sur l'Afrique 2005 : relever les défis du chômage et de la pauvreté en Afrique) (novembre 2005); *Economic Survey of Europe 2005* (Enquête économique de l'Europe, 2005) (septembre 2005); *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific, Chapter III on emerging unemployment issues in Asia and the Pacific* (Enquête économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, chapitre III sur les nouveaux problèmes du chômage en Asie et dans le Pacifique) (mars 2006); *Preliminary overview of the economies of Latin America and the Caribbean* (Tour d'horizon préliminaire des économies en Amérique latine et dans les Caraïbes) (décembre 2005); et *Facing youth unemployment problems in the ESCWA region* (Faire face aux problèmes du chômage des jeunes dans la région de la CESA) (E/ESCWA/24/4/Part II – mai 2006).

termes de parité du pouvoir d'achat) – un rapport à l'ensemble de la population active a atteint jusqu'à 88 % en Asie du Sud, 59 % en Asie du Sud-Est et 49 % en Asie de l'Est. Les travailleurs pauvres risquent donc tout particulièrement d'être la proie de chocs internes et externes et de sombrer dans la pauvreté extrême.

42. La croissance insuffisante est également un important problème dans de nombreux petits pays, notamment les États insulaires du Pacifique. Dans ces pays, l'action nationale risque d'être gravement compromise par la rareté des ressources financières et non financières, et de pâtir en outre de l'éloignement géographique. Sans une aide et un appui régionaux et, en fait, internationaux, tels que le Pacte mondial envisagé dans le huitième objectif du Millénaire pour le développement, les perspectives de croissance soutenue à long terme et, partant, de réduction de la pauvreté, dans ces pays, sont extrêmement limitées.

43. En Amérique latine et dans les Caraïbes, au cours des années 90 et des premières années de la présente décennie, la plupart des nouveaux emplois ont été créés dans le secteur non structuré – caractérisé par un revenu moyen faible – alors que le taux du chômage montait en flèche, passant de 7,5 % en 1990 à 11 % en 2002/2003 (moyenne pondérée de 23 pays). Dans les premières années de la présente décennie, environ 30 % des travailleurs urbains et 51 % des travailleurs ruraux étaient pauvres. La faible croissance de la productivité a fait obstacle à une sensible augmentation des salaires réels. La médiocre évolution des marchés du travail s'est traduite par des taux élevés d'émigration (en particulier du Mexique, des pays de l'Amérique centrale et de certains pays andins).

44. Dans la région de la CEE, les pays ont des bases macroéconomiques relativement solides, mais le bilan national quant à la réalisation d'une croissance inclusive reste mitigé. Dans un certain nombre de pays, de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants en particulier, la croissance économique va de pair avec la persistance de la pauvreté, le chômage et la montée des inégalités, non seulement en matière de revenus mais aussi d'accès aux services de base.

45. En raison des pressions démographiques et du nombre croissant de femmes entrant dans la population active, la région de la CESA0 connaît l'un des taux les plus élevés de nouveaux venus sur le marché du travail, ce qui accroît encore le taux de chômage déjà élevé dans la région, estimé à environ 12 % en 2003. Le chômage s'accompagne d'un sous-emploi important, ce qui se traduit par une pauvreté croissante. Il est aussi imputable au fait que les qualifications ne correspondent pas à la demande du marché. Dans les pays économiquement plus diversifiés de la région, les taux de chômage devraient rester élevés en raison de la lenteur de la création d'emplois, de la faiblesse de la croissance par habitant et du recul de la capacité d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire par les pays du Conseil de coopération du Golfe en raison des politiques de nationalisation du travail et du recours accru à la main-d'œuvre asiatique à bon marché. Dans ces pays, la hausse des taux de chômage s'explique par un secteur pétrolier à forte intensité de capitaux n'ayant que peu de liens avec les autres secteurs de l'économie, la saturation des possibilités d'emploi dans le secteur public et le faible développement du secteur privé. Une croissance rapide et diversifiée est nécessaire pour fournir des possibilités d'emploi dans les secteurs tant structuré que non structuré et pour générer des ressources en vue de la création de biens et d'infrastructures publics. Dans ce contexte, il est possible de faire face de façon constructive aux problèmes de pauvreté non liés aux revenus, tels que l'insuffisance et la mauvaise qualité des

biens collectifs, à savoir l'éducation, la santé, les moyens de transport et le logement.

46. Les envois de fonds à leurs familles par les migrants et les travailleurs temporairement employés à l'étranger ont considérablement contribué à relever le niveau de vie de certaines des couches sociales les plus démunies en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Cela s'applique aussi à de nombreux autres pays des régions de la CEPALC, de la CEA et de la CESA0 ainsi qu'aux pays en transition. Il faut signaler à ce propos l'expérience des Philippines concernant l'affectation des transferts de fonds à des secteurs plus productifs. L'immigration peut aussi favoriser les échanges commerciaux et les investissements étrangers et, par là même, la création d'emplois. Les immigrants peuvent rentrer chez eux dotés de meilleures qualifications professionnelles et ayant davantage de connaissances et pouvant dès lors jouer le rôle de mécanisme de transfert du savoir-faire technique.

C. Les défis de l'emploi des jeunes et des femmes

1. L'emploi des jeunes

47. Dans toutes les régions, les pays en développement se heurtent aux nouvelles difficultés que pose l'intégration réussie des jeunes dans leur population active. Il s'agit entre autres des mouvements démographiques, qui modifient la taille relative des groupes de nouveaux venus sur le marché du travail, de la transformation de la productivité agricole, qui libère une population active prête à travailler dans les zones urbaines, et du commerce mondial, qui peut modifier la demande relative de main-d'œuvre tous secteurs confondus. Les jeunes femmes sont plus nombreuses à entrer sur le marché du travail, même dans les pays où les femmes ne travaillent traditionnellement pas en dehors du foyer. Le manque d'expérience, un niveau d'éducation insuffisant et un marché du travail par trop réglementé désavantagent les jeunes même lorsque les possibilités d'emploi augmentent en raison d'une croissance économique plus forte. En périodes d'essor économique, les jeunes sont les derniers à être embauchés, et en périodes de récession, les premiers à être mis à pied. Partout, les jeunes risquent davantage d'être sans emploi que les adultes mais la proportion des jeunes chômeurs par rapport aux adultes varie nettement d'une région à une autre.

48. Les jeunes en Afrique subsaharienne ont 3,5 fois moins de chances d'avoir un emploi que les adultes. En 2003, en Afrique du Nord, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était le double de celui de tous les travailleurs. En Afrique subsaharienne, les jeunes, bien que ne représentant que 33 % de la population active, représentaient 63 % du nombre total de chômeurs. Ces taux de chômage beaucoup plus élevés des jeunes concernent aussi bien les hommes que les femmes.

49. De même, à 21 %, le taux de chômage des jeunes arabes en 2004 était le double de celui des adultes. Les jeunes, bien que ne représentant qu'environ 24 % de la population active, représentaient plus de 45 % du nombre total de chômeurs dans la région. De façon générale, les jeunes des pays arabes ont 2,5 fois moins de chances d'avoir un emploi que les adultes. Les jeunes femmes connaissent des taux de chômage encore plus élevés que les jeunes hommes.

50. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le chômage est aussi largement concentré chez les jeunes. Ainsi, tandis que le taux de chômage général était

d'environ 4,4 % en 2004, celui des jeunes variait de 7,5 % en Asie de l'Est et du Sud à 17,1 % en Asie du Sud-Est. Le nombre des jeunes chômeurs a plus que doublé en Asie du Sud-Est puisque, légèrement inférieur à 5 millions en 1994, il est passé à près de 10,5 millions en 2004. L'Asie du Sud comptait le plus grand nombre (près de 14,5 millions) de jeunes chômeurs en 2004.

51. La même année, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans les 25 pays de l'Union européenne était de 18,7 % contre un taux national moyen de 9 %, et il était également supérieur aux moyennes nationales dans les pays en transition de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants. En outre, contrairement à ce qui se passe en Europe occidentale, d'énormes pressions s'exercent sur le marché du travail de nombreux pays n'appartenant pas à l'Union européenne, en particulier en Asie centrale, en raison de leur structure démographique « jeune ».

52. Comme dans d'autres régions, les jeunes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont plus de mal à trouver un emploi productif comme le montrent leurs plus forts taux de chômage. Ainsi, en 2003, le taux de chômage urbain s'élevait en moyenne à 11,4 %, dans 18 pays d'Amérique latine, tandis qu'il était de 21,3 % chez les jeunes de 15 à 24 ans.

2. Chômage des femmes

53. La participation des femmes à la population active continue d'augmenter dans toutes les régions. L'expansion du secteur manufacturier, en particulier la croissance des exportations de textile vers les pays développés, a sensiblement contribué dans diverses régions à la création d'emplois pour les femmes. Cela prouve à maints égards qu'il est nécessaire de mettre en place des régimes commerciaux favorables pour ouvrir les marchés aux pays en développement. Cette évolution positive de l'emploi des femmes montre bien qu'il faut s'attacher davantage à offrir un emploi décent et productif à ces nouvelles travailleuses potentielles.

54. En dépit de la création d'emplois, les travailleuses se heurtent toujours à d'importants problèmes dans toutes les régions. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage officiel des femmes est inférieur à celui des hommes, adultes et jeunes confondus (encore que cela soit plus souvent le cas pour les jeunes). Le taux de chômage effectif des femmes est sans doute plus élevé que ne l'indiquent les statistiques officielles en Afrique (et, peut-être, dans certaines des autres régions) et il y a à cela plusieurs raisons : vu les normes sociales, un nombre anormalement élevé de femmes exercent des activités non rémunérées à la maison et ne sont pas considérées comme des chômeuses. Les femmes ont également moins de chance de trouver du travail dans un contexte de chômage élevé, aussi abandonnent-elles le marché structuré de l'emploi pour se tourner parfois vers le secteur non structuré. Les taux de chômage officiels masquent le fait que les travailleuses occupent pour la plupart des emplois informels. En Afrique subsaharienne, 84 % des travailleuses non agricoles sont employées dans le secteur non structuré contre 63 % des hommes. En outre, la plupart des travailleuses dans le secteur non structuré sont plus souvent des travailleuses indépendantes que salariées.

55. En dépit de son augmentation, le taux d'activité économique des femmes dans la région arabe, qui était d'environ 29 % en 2000, est l'un des plus faibles du monde. Cela peut s'expliquer par une combinaison de facteurs, dont la croissance économique atone de ces deux dernières décennies, la médiocre capacité

d'absorption des marchés du travail, les cadres juridiques et les normes sociales et culturelles. De façon générale, le taux d'activité économique des femmes est plus élevé dans les pays arabes les moins avancés, où prédomine le secteur agricole, important employeur saisonnier des femmes. Un taux d'activité plus élevé n'indique pas nécessairement un plus grand degré d'autonomie économique, car il peut aussi être le signe d'une plus grande pauvreté et d'un besoin de revenus supplémentaires. Les plus faibles taux d'activité économique des femmes prévalent dans les pays exportateurs de pétrole à haut revenu. Toutefois, au Koweït, au Qatar et dans les Émirats arabes unis, plus d'un tiers des femmes âgées de plus de 15 ans étaient économiquement actives au cours de la période 1995-2002. Ce taux relativement élevé peut être attribué à une importante présence de travailleuses migrantes dans ces pays.

56. Dans la région de la CEE, les possibilités d'emploi des femmes varient considérablement d'un pays à un autre. Elles ont continué de s'améliorer dans la plupart des pays d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest grâce à de meilleures législations, tandis que des tendances inverses ont été observées dans la plupart des pays en transition. En Europe du Sud ainsi que dans les pays de la Communauté d'États indépendants, la position des femmes sur le marché du travail s'est détériorée en raison de coupes disproportionnées opérées dans l'emploi des femmes au milieu des années 90, de pratiques discriminatoires, en particulier dans le secteur privé, et de la montée des préjugés concernant le rôle des femmes dans la société. La qualité de l'emploi des femmes pose aussi problème dans l'ensemble de la région de la CEE. Les femmes occupent généralement les emplois les moins bien rémunérés du marché du travail, comme en témoigne la persistance des écarts salariaux. En moyenne, les femmes des pays de l'Union européenne gagnent 15 % de moins que les hommes. Cet écart salarial est beaucoup plus important ailleurs, comme en Asie centrale où le salaire moyen des femmes ne représente pas plus de 40 % du salaire des hommes au Tadjikistan et 60 % au Kazakhstan. Dans le même esprit, les emplois à temps partiel, qui sont moins sûrs et ne s'accompagnent guère d'avantages sociaux, sont très féminisés dans toute la région de la CEE.

57. Malgré l'augmentation de leur participation au marché du travail au cours des 10 dernières années, les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes se heurtent, comme dans les autres régions, à des problèmes particuliers. D'une part, on a observé une concentration des femmes dans les emplois précaires et mal rémunérés des secteurs à faible productivité. D'autre part, l'écart de revenu s'est réduit entre les hommes et les femmes, mais de façon inégale entre les différentes catégories de travailleurs, en fonction du niveau d'éducation. Paradoxalement, l'écart le plus important touche les femmes les plus éduquées, dont le salaire moyen en 2002 ne représentait que 66,2 % de celui des hommes.

D. Croissance économique et création d'emplois : défis d'une croissance sans emploi?

58. Plusieurs facteurs ont affaibli le lien entre la croissance de la production et le comportement du marché du travail dans la plupart des régions. En premier lieu, le rythme de la création d'emplois n'a pas correspondu à celui de l'accroissement de la population active, et ce, pour plusieurs raisons dans la plupart des régions en développement : taux de natalité élevés, participation accrue des femmes et vieillissement de la population active. En second lieu, les fluctuations de l'emploi

n'ont été que faiblement procycliques. En troisième lieu, l'expansion économique dans de nombreux pays est intervenue dans des secteurs ne nécessitant pas une main-d'œuvre importante comme dans le secteur de l'énergie dans la région de la CESAO et dans les pays de la Communauté d'États indépendants exportateurs de produits de base. L'expansion liée aux industries extractives à forte demande de capitaux ou à l'exportation de technologies de pointe n'a pas pour effet concomitant de multiplier le nombre des emplois et/ou de réduire le chômage. En quatrième lieu, la demande de main-d'œuvre a diminué comme suite aux progrès technologiques et aux importantes compressions de personnel du secteur public résultant des privatisations. La mobilité géographique et sectorielle de la main-d'œuvre reste faible dans de nombreux pays de ces régions, empêchant effectivement les déplacements de la main-d'œuvre des régions/secteurs en déclin vers les régions/secteurs en expansion. Enfin, les marchés du travail ont tendance à réagir davantage à la croissance du produit intérieur brut des pays ayant le plus progressé dans la réforme des marchés. Les blocages du marché du travail, tels que les entraves à l'entrée et à la réintégration sur le marché du travail et l'inadéquation des qualifications, contribuent à accroître la durée moyenne du chômage. La réduction, voire l'élimination de ces blocages contribueraient à une meilleure réaction de l'emploi à la croissance de la production.

59. Bien que de forts taux de croissance soient souvent la meilleure façon de promouvoir l'emploi, ce lien entre la croissance économique et la création d'emplois semble avoir été mis à mal ces dernières années dans la plupart des régions.

60. L'Afrique, à titre d'exemple, a enregistré en 2004 une croissance de 4,6 %, soit la plus élevée depuis près d'une décennie, en progrès constant entre 2002 et 2003. Alors que les résultats macroéconomiques se sont considérablement améliorés depuis le milieu des années 90, l'impact sur le chômage semble avoir été négligeable. Le produit intérieur brut annuel moyen a régulièrement augmenté, pour passer de moins de 3 % en 1998 à 4,6 % en 2004, mais le chômage est resté aux environs de 10 % depuis 1995, un taux plus élevé que dans la plupart des autres régions en développement, avec des différences marquées entre les sous régions, les pays, les sexes et les groupes d'âge.

61. Un autre exemple particulièrement frappant est celui de la région de l'Asie et du Pacifique. Celle-ci a enregistré le plus fort taux moyen de croissance annuelle, qui a été de 5,7 % au cours de ces 15 dernières années contre une moyenne mondiale de 3,4 %, mais le taux de croissance de l'emploi n'a été que de 1,8 %. Le sous-emploi, en particulier dans les zones rurales, est plus répandu que le chômage lui-même. En outre, la région abrite environ 127 millions d'enfants travailleurs, soit 52 % des 246 millions d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent dans le monde. Le fait que de nombreux pays de la région parviennent à des taux élevés de croissance aux dépens de la création d'emplois suscite une préoccupation largement partagée. La croissance sans emploi survient particulièrement dans les pays à croissance rapide où le taux de chômage a eu tendance à augmenter récemment.

62. Dans la région de la CESAO, malgré une augmentation de 11 % des revenus au cours des deux dernières années, le recul du taux de chômage n'a été que de 1 %. La croissance économique, principalement dans le secteur pétrolier à forte demande de capitaux, ne s'est pas traduite par une amélioration de la situation de l'emploi, en termes aussi bien quantitatifs que qualitatifs, qui aurait aussi contribué à une

réduction de la pauvreté. La région n'a pas été en mesure de créer un environnement propice à la mise en valeur d'un secteur manufacturier dynamique et à la création de petites et moyennes entreprises, dont on sait qu'elles ont la plus grande capacité d'absorption de main-d'oeuvre. La création d'emplois a été principalement axée sur le secteur informel dépourvu de protection sociale et d'autres avantages, donnant lieu à une plus grande inégalité.

63. De la même façon, les huit pays d'Europe centrale et orientale devenus membres de l'Union européenne ont enregistré une nette reprise économique en 2004. Leur produit intérieur brut global a augmenté d'environ 5 %. Tous les pays baltes ont continué de connaître une croissance accélérée. En Europe du Sud-Est, le PIB global a augmenté d'environ 8 %. Toutefois, en dépit de cette accélération de la croissance, la création nette d'emplois a été plutôt faible dans cette partie de la région de la CEE et les taux de chômage sont restés stagnants ou ont légèrement diminué. De même, les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ont enregistré un taux de croissance moyen du PIB de plus de 8 % mais n'ont connu qu'une modeste réduction de leurs taux de chômage.

64. À la différence des autres régions, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes le rapport entre la croissance économique et la création d'emplois continue généralement à exister. Tandis que la croissance, faible et instable entre 1998 et 2003, explique en grande partie la lenteur enregistrée dans la création d'emplois productifs, les marchés du travail se sont développés avec l'essor de la croissance de ces dernières années. En 2004, la croissance du PIB des pays d'Amérique latine et des Caraïbes était de 5,9 % et la croissance du PIB par habitant était de 4,4 %. La reprise a eu un impact bénéfique sur les marchés du travail : le taux de chômage urbain a été ramené de 10,7 % en 2003 à 10 % en 2004, tandis que la population active continuait d'augmenter. Le chômage global a commencé à diminuer pour s'établir à 9,3 % en 2005. Cela étant l'évolution inquiétante vers l'emploi non structuré et la précarisation de l'emploi persiste dans la région.

E. Emploi et prévention des conflits

65. Au nombre des principales causes économiques des conflits dans certaines régions d'Afrique, comme dans d'autres régions, figurent les faibles revenus ou la misère pure et simple, les inégalités entre les États et à l'intérieur des États, l'insuffisance des institutions publiques ou leur inexistence et l'absence de démocratie participative. En outre, le taux de chômage élevé, les sombres perspectives d'amélioration du niveau de vie et l'absence d'égalité des chances pour tous les groupes ethniques sont les raisons de troubles sociaux. Un lourd tribut économique et social est particulièrement associé au chômage des jeunes. Vu leurs choix limités, les jeunes chômeurs sont plus enclins à avoir des comportements délinquants, vols à main armée en particulier, ainsi que d'autres comportements à risque et autodestructeurs tels que la prostitution et la toxicomanie. Une conséquence négative particulièrement inquiétante du chômage des jeunes est le recrutement d'enfants combattants pour les conflits armés, dont certains pays africains ont pâti.

66. La région de la CESA0 continue de souffrir des conflits et de leurs répercussions. Instabilité et risques ont provoqué un net ralentissement des investissements et de la croissance dans la région, d'où la montée du chômage, des

jeunes en particulier. Les plus touchés sont les zones de conflit en Iraq et le territoire palestinien occupé où les taux de chômage ont respectivement atteint 30 et 50 %, entraînant une nette aggravation de la pauvreté. En 2005, le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté (2 dollars par jour) a atteint près de 62 % dans les territoires palestiniens occupés. On estime que les taux de pauvreté en Iraq ont encore empiré depuis 1999 lorsque près d'un tiers de la population vivait déjà en deçà du seuil de pauvreté. Les conflits, l'instabilité et les taux élevés de chômage chez les jeunes offrent un terreau fertile pour les problèmes sociaux et le terrorisme.

67. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les problèmes de l'emploi sont en bonne place dans les sondages sur les principaux problèmes effectués auprès de la population. Cette perception selon laquelle le système économique n'apporte pas à tous les mêmes avantages et, plus particulièrement, que la croissance économique ne crée pas les emplois dont a besoin une population grandissante est souvent à l'origine des troubles sociaux et du mécontentement à l'égard des institutions politiques, affaiblissant la confiance dans la démocratie en tant que forme efficace et juste d'organisation sociale. Les inégalités dans l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi ont tendance à exacerber les risques de conflit correspondants.

68. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'exclusion sociale est au cœur de nombreux conflits, en raison de l'absence de possibilités d'emplois décents et de la pauvreté qui en résulte. La frustration des jeunes chômeurs se traduit par des conflits, des troubles civils et une criminalité accrue. En conséquence, la création d'emplois contribuera non seulement à réduire la pauvreté mais encore, et de façon essentielle, à prévenir les conflits.

69. Dans la région de la CEE, les conflits violents entre États et à l'intérieur des États ont souvent éclaté de façon épisodique. Les conflits à l'intérieur des États résultent généralement d'héritages politiques et économiques de la guerre froide, d'institutions gouvernementales illégitimes, de relations régionales problématiques, de problèmes religieux, culturels ou ethniques mal gérés et d'un dénuement économique systématique. L'absence de paix ou la présence de conflits latents a manifestement empêché certains pays de réaliser pleinement leur potentiel tant sur le plan de la croissance économique que sur celui de la création d'emplois. La création d'emplois pour les jeunes est une priorité absolue dans ces pays pour parer au risque d'exclusion de vastes groupes de jeunes du monde du travail.

F. Pacte de cohésion sociale en tant qu'intervention politique globale visant à instaurer un environnement propice au plein emploi productif et à un travail décent pour tous

70. La question du chômage doit être examinée dans le contexte de l'environnement macroéconomique global si l'on veut parvenir à un recul tangible et soutenu du chômage car les mesures visant les marchés du travail ne sauraient seules créer des emplois. Des politiques et un environnement macroéconomiques sains et un solide programme de développement constituent des impératifs pour la création d'emplois adéquats.

71. Comme suite à l'ouverture des économies et à l'accélération des progrès technologiques, les entreprises subissent une plus forte pression de la concurrence et

l'instabilité croissante des marchés. La stabilité de l'emploi fait aussi l'objet de pressions toujours plus grandes.

72. Pour renforcer la capacité de résistance des entreprises sans sacrifier les droits fondamentaux des travailleurs et faire participer un plus grand nombre de ces derniers à la production, il est nécessaire d'établir un pacte de cohésion sociale dont les principaux éléments seraient une nouvelle base institutionnelle du marché du travail, une nouvelle conception des systèmes de protection sociale, un ensemble complet de mesures dynamiques concernant le marché de l'emploi et des dispositions pour inclure le secteur informel, c'est-à-dire autant d'éléments qui reposent sur des politiques macroéconomiques responsables et des politiques de développement productif.

73. Le nouveau contexte économique mondial requiert de nouvelles institutions pour le marché du travail, plus adaptables et plus souples en ce qui concerne le secteur structuré, et ce, dans certaines limites et sans que ce soit au détriment de la protection sociale de base des travailleurs, un dialogue social à différents niveaux permettant d'en définir certaines caractéristiques.

74. La transformation des marchés du travail requiert des réformes du système de protection sociale, notamment des aspects traditionnellement liés à l'occupation d'un emploi structuré et stable. Sans un tel nouveau système, la souplesse croissante du marché du travail débouchera sur la prédominance d'emplois précaires. Il s'agit donc d'établir un système beaucoup plus diversifié, assurant une plus large couverture en combinant comme il convient les contributions individuelles et la solidarité généralisée.

75. Des politiques fiscales responsables sont les éléments fondamentaux d'un pacte de cohésion sociale, car c'est le seul moyen de mettre en œuvre des systèmes efficaces et soutenus de protection sociale et des politiques du travail. La CEPALC a déjà proposé un tel pacte pour sa région, dont de nombreux éléments pourraient être adaptés et appliqués dans d'autres régions.

G. Autres moyens de relever les défis de l'emploi

76. Outre le Pacte de cohésion sociale, ou plutôt en tant que partie intégrante de celui-ci, un certain nombre d'orientations doivent être adoptées pour faire face aux principales difficultés de l'emploi évoquées plus haut.

1. Réduire les blocages du marché du travail

77. Dans toutes les régions il serait bénéfique d'adopter une politique du travail plus dynamique. Consacrer davantage de ressources à la formation et aux programmes de recyclage, à la recherche d'emplois et à l'aide au placement, voire subventionner la création d'emplois, pourrait permettre de réduire les blocages existants. En outre, l'amélioration des transports et autres infrastructures, le développement du marché du logement, le transfert des technologies et la coopération internationale pour libéraliser les mouvements transfrontières des travailleurs stimuleraient sensiblement la mobilité des travailleurs.

2. Promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes

78. L'accès à un emploi productif des jeunes et des femmes – de foyers démunis en particulier – est indispensable à la croissance présente et future et à la mobilité sociale, ainsi que pour mettre un terme à la transmission de la pauvreté d'une génération à une autre. Une bonne éducation à tous les niveaux est essentielle à cet égard, sur les plans de la qualité comme de l'égalité de l'accès. Les politiques en la matière comprennent (sans s'y limiter) la prévention de l'abandon scolaire précoce, une meilleure formation des enseignants et l'adaptation des programmes scolaires pour mieux faire correspondre les qualifications de la population active aux demandes du marché de l'emploi. Des programmes complémentaires facilitant l'entrée sur le marché du travail des jeunes et des femmes devraient être mis au point (par exemple une formation aux TIC). Des services d'orientation professionnelle et d'information sur le marché de l'emploi seraient utiles pour guider les jeunes et les femmes dans la bonne voie. En d'autres termes, toute une série d'interventions visant à renforcer l'aptitude à l'emploi des jeunes et des femmes devrait être une composante clef de politiques dynamiques concernant le marché du travail et des réformes de l'enseignement.

3. Faciliter la création de petites et moyennes entreprises

79. Compte tenu des possibilités d'emplois limitées des personnes moins qualifiées, le renforcement des petites et moyennes entreprises et, en particulier, des microentreprises est indispensable à la création d'emplois, dans la mesure où ces unités de production nécessitent beaucoup de main-d'œuvre en général, et une main-d'œuvre non qualifiée en particulier. Un élément central serait la modernisation des petites et moyennes entreprises susceptibles d'offrir des emplois de qualité en quantité importante. Au nombre des instruments clefs figure la facilitation de l'accès à l'information, au crédit, aux technologies et aux systèmes commerciaux, que devraient compléter des mesures visant à promouvoir la coopération horizontale entre les petites et les moyennes entreprises, l'établissement de liens avec de plus grandes entreprises et le renforcement des structures de production au niveau régional ou dans le cadre de chaînes de production spécifiques. Dans de nombreux pays, certaines de ces dispositions sont déjà prises mais se heurtent souvent à des problèmes d'efficacité et de coordination. Enfin, des dispositions favorisant les services qui répondent à la demande locale ou renforcent la croissance de la productivité économique et sa compétitivité auraient aussi un impact décisif sur l'emploi.

4. Valoriser le rôle social du secteur privé

80. Les entreprises privées pourraient aussi jouer un rôle plus important pour ce qui est d'aider les États à renforcer leur sécurité et leur stabilité en exerçant leur responsabilité sociale, en investissant notamment dans des domaines clefs pour contribuer à réduire les tensions, par exemple en créant des emplois de jeunes et/ou en ciblant des régions vulnérables, ou en finançant des établissements de formation à l'intention des travailleurs. En outre, tout en étant un objectif à long terme dans de nombreux pays, la formalisation des entreprises non structurées serait une mesure importante dans une stratégie de création d'emplois pour tous.

5. Réduire l'instabilité économique

81. Ces dernières années, l'alternance entre périodes de croissance économique faible et relativement élevée a accru l'importance d'un taux de croissance économique fort et stable et des politiques qui y sont propices, en particulier des politiques fiscales et monétaires contre cycliques qui jouent un rôle clef en la matière. La facilitation d'accords macroéconomiques mutuels entre les pays de la région peut grandement contribuer à réduire l'instabilité. Les commissions régionales pourraient jouer un rôle utile en appuyant l'effort correspondant aux niveaux régional et sous-régional.

Conclusions

82. **Favoriser la coopération régionale pour appuyer les stratégies et politiques nationales d'emploi peut considérablement faciliter la création d'emplois productifs et accroître la possibilité pour tous d'avoir un travail décent. Bien que toutes les régions, à des degrés divers, se heurtent aux mêmes grands défis en matière d'emploi, les orientations politiques présentées plus haut doivent être examinées, adaptées et appliquées dans le contexte spécifique de chacune d'entre elles. L'échange des données d'expérience et de pratiques de référence entre pays d'une même région ou sous-région serait donc très bénéfique. Dans certains cas, cet échange pourrait avoir lieu au niveau interrégional, par exemple pour comparer les expériences acquises dans l'établissement de systèmes régionaux d'évaluation des connaissances et des compétences.**

83. **Les commissions régionales peuvent jouer un plus grand rôle en matière d'analyse et de plaidoyer, en coopération étroite avec d'autres organisations actives dans ces domaines, pour les diverses orientations présentées plus haut, y compris dans le cadre du projet de pacte de cohésion sociale.**

84. **Dans cet esprit, des ateliers régionaux de formation pourraient être organisés en partenariat avec l'OIT et d'autres organisations internationales, régionales, nationales et commerciales compétentes. Ces ateliers de formation pourraient réunir des pays connaissant des problèmes analogues de renforcement des capacités des agences pour l'emploi publiques et privées et d'établissement de bases de données favorisant l'emploi des jeunes et leur formation afin de faciliter la transition entre les études et le travail. Ces activités pourraient permettre des échanges de modèles, de données d'expérience et de réussites et déboucher sur des directives pratiques de formulation de stratégies et de politiques concernant l'emploi des jeunes. Les commissions régionales continueront d'appuyer spécifiquement plusieurs autres activités favorables au développement des infrastructures, au transfert des technologies, et concernant les migrations et les transferts de fonds effectués par les migrants – toutes étant de nature transfrontière et ayant un important impact sur les mesures nationales de création d'emplois.**